

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**PORTANT FIN D'INTERIM**

**PORTANT AFFECTATION ET FONCTION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°01/2025 du 17 juin 2025 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 11 avril 2018 chargeant monsieur Christophe Duhaut des fonctions de directeur de la maison du Département aménagement et développement territorial du Calaisis au pôle aménagement et développement territorial, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018,

Vu l'arrêté du 10 février 2025 chargeant, par intérim, monsieur Christophe Duhaut des fonctions de directeur de la maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais au pôle aménagement et développement territorial, à compter du 17 février 2025,

Vu le tableau des effectifs,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

**Le Président du Conseil départemental,**

Considérant le changement d'affectation et de fonction de monsieur Christophe Duhaut à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 à la maison du Département aménagement et développement territorial du Montreuillois-Ternois au pôle aménagement et développement territorial.

**ARRÊTE :**

**Article 1:**

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, il est mis fin aux fonctions par intérim exercées par monsieur Christophe Duhaut en qualité de directeur de la maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais au pôle aménagement et développement territorial.

**Article 2 :**

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, il est mis fin aux fonctions exercées par monsieur Christophe Duhaut en qualité de directeur de la maison du Département aménagement et développement territorial du Calaisis au pôle aménagement et développement territorial.

**Article 3 :**

Monsieur Christophe Duhaut est affecté à temps complet, à la maison du Département aménagement et développement territorial du Montreuillois - Ternois au pôle aménagement et développement territorial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, pour exercer les fonctions de directeur.

La résidence administrative de l'intéressé est fixée à Marconelle.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 2 juillet 2025  
Pour le Président du Conseil départemental,

**Notifié le :**

**Signature de l'agent :**



Signé électroniquement par  
Caroline MEZIERE  
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale
- Monsieur Christophe Duhaut (14489)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction des achats et de l'accompagnement juridique